

DROIT A L'IMAGE

J'autorise (1), je n'autorise pas (1), la publication de photographies de mon enfant dans les parutions diverses de la Commune (Bulletin Municipal, presse locale, site Internet,)

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE FAMILIALE

Nom de la compagnie :

N° de police :

Joindre une photocopie de l'attestation d'assurance.

AUTORISATION

Je soussigné, père (1), mère (1), tuteur (1), autorise le personnel d'encadrement de la Commune de Faulx à :

- assurer la surveillance de mon enfant pendant les accueils de loisirs sans hébergement.

- prendre les mesures de secours nécessaires en cas d'accident.

Par ailleurs, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, consultable sur le site internet de la commune (www.mairie-faulx.fr), et l'avoir accepté.

Ce document doit être conjointement signé par le(s) responsable(s) légal(aux), ou le tuteur.

NOMS :

Prénoms :

Signatures :

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

COMMUNE DE FAULX

LIVRET D'INSCRIPTION

ENFANT :

CLSH ETE 2018

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'au retour de ce livret dûment complété et signé
(accompagné des documents requis)

Accueil collectif de mineurs :

MAISON POUR TOUS
3 Rue du Stade – 54760 FAULX
Tél. : 03.83.24.39.73

(1) Rayer les mentions inutiles

ENFANT

NOM et Prénom :
Date et lieu de naissance : à
Adresse :
.....

RESPONSABLES LEGAUX

	Père ou tuteur (1)	Mère ou tutrice (1)
NOM :
Prénom :
Adresse :

Professions :
N° Sécurité Sociale (sur le quel l'enfant est rattaché) :
.....

Situation familiale (1) : - Marié(e), pacsé(e) ou vie maritale,
- Divorcé(e) ou séparé(e),
- Famille mono parentale.

Tél. domicile :
Tél. portable :
Tél. travail :

Mail :

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT OU A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

(si responsables légaux injoignables)

Obligation de personne majeure pour les enfants moins de 6 ans

NOM :
Prénom :
Tél.:

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

NOM et adresse du médecin de l'enfant :
.....
Tél. :

VEUILLEZ COMPLETER LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON JOINTE

INSCRIPTIONS

Les inscriptions relatives aux services sont à faire pour :

- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
en mairie, le 26 mai 2018 de 09h30 à 12h00

TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal (voir règlement intérieur - Article 7).

N° C.A.F. : Quotient Familial :

**Joindre une photocopie de la notification CAF pour le périscolaire.
Pour les centres aérés joindre à chaque cession une attestation CAF et
l'attestation d'aide aux temps libres.**

Tournez SVP →